

Maître Master YOGA

Règlement du concours d'écriture et d'illustration

Marraine et présidente du jury : Guila Clara Kessous.

Dans le cadre de l'exposition « Maître Yoga » organisée par le mouvement Heartfulness par le biais de l'initiative Yoga pour l'unité et le bien-être.

Article 1 – Présentation

Dans le cadre de l'exposition « Maître Yoga » à l'UNESCO organisée par le mouvement Heartfulness, Guila Clara Kessous, Artiste de l'UNESCO pour la Paix et Peace Ambassador propose un concours d'écriture et d'illustrations, dont le thème « l'Unité » a été sélectionné dans l'objectif de promouvoir le yoga par le biais de la création littéraire autour d'une thématique précisée à l'article 3 – contraintes d'écriture. Ce concours vise à porter une attention aux pratiques amateurs de la jeune génération et de valoriser ses différents travaux. Il sera lancé lors de la Journée Internationale du Yoga le 21 juin 2023 et clôturé le 1^{er} mai 2024. Les résultats seront présentés le 15 juin 2024 lors d'une cérémonie annonçant les lauréats.

Ce concours d'écriture et d'illustrations comprend trois catégories :

- Première catégorie : 6 à 9 ans
- Deuxième catégorie : 10 à 13 ans
- Troisième catégorie : 14 à 18 ans

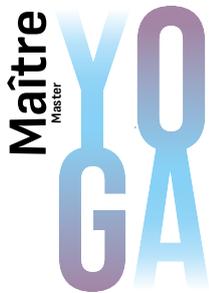
Article 2 – Conditions de participation

La participation est gratuite.

Ce concours d'écriture et d'illustrations est ouvert à tous les étudiants scolarisés dans un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur.

Les productions écrites seront rédigées en langue française ou anglaise.

Note : le candidat/les candidats s'entend aussi pour la candidate/les candidates.



Les candidats pourront participer en envoyant une production écrite et/ou une illustration. Le candidat garantit qu'il en est l'auteur et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée, non postée sur un réseau social, non mise à la disposition du public. L'œuvre présentée ne devra pas avoir été primée, récompensée, distinguée précédemment même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires et/ou d'illustrations.

Article 3 – Contraintes d'écriture, d'illustration et de mise en page à respecter

Pour préserver l'anonymat, le texte ou l'illustration ne devront comporter ni nom, ni signature, ni aucun signe distinctif de l'auteur. Il vous sera demandé un pseudo afin de pouvoir désigner les lauréats.

Contraintes d'écriture :

- Guila Clara Kessous, Artiste de l'UNESCO pour la Paix et Peace Ambassador en tant que marraine ne souhaite pas imposer de limite sur la forme (poésie, récit, théâtre...), mais doit fixer la longueur des textes proposés :
- d'une ligne minimum à un maximum de 10 000 signes (environ cinq pages)
- être écrit en français ou en anglais
- avoir un titre

Le thème du concours à savoir, « l'Unité » devra être respecté (unité comme alignement intérieur, en harmonie avec les autres, avec notre environnement, comme interdépendance les uns avec les autres, d'éducation à la paix et de fraternité, etc...).

Mise en page à respecter : Le texte dactylographié doit se présenter sous la forme d'un document Word, de format A4 (21 cm X 29,7 cm), saisi en caractère Times New Roman, police 12 (avec un maximum de 10 000 signes).

Contraintes de l'illustration :

- Il sera accepté un format standard A4 (21cm x29.7cm) sur papier de 80grs minimum. Un accusé de réception sera remis pour toute transmission de participation.

Article 4 – Candidature et autorisation(s) à concourir

La candidature doit comporter :

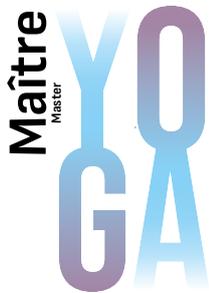
Un formulaire d'inscription mentionnant :

- Le rappel du titre du texte ou de l'illustration
- Les nom et prénom, la date de naissance, l'adresse postale, le numéro de téléphone du candidat et une adresse e-mail.

L'attestation dans laquelle le candidat :

- Confirme avoir pris connaissance du règlement de concours
- Reconnaît être l'auteur du texte ou de l'illustration
- Autorise le jury du concours à lire le texte et publier ce dernier ou l'illustration sur tout support de son choix dans le cadre de la promotion ou de l'organisation du concours d'écriture et d'illustration.

Note : le candidat/les candidats s'entend aussi pour la candidate/les candidates.



Pour les candidats mineurs: l'autorisation parentale, datée et signée autorisant le candidat mineur à participer au concours d'écriture.

Article 5 – Modalités de réception des œuvres

Le candidat pourra transmettre son texte ou son illustration à partir du 21 juin 2023 jusqu'au 1^{er} mai 2024 par voie électronique. En fonction du choix de remise de texte il devra respecter la procédure suivante :

L'inscription se fait à l'adresse email : contact@yoga4unity.fr

Le candidat complète le formulaire et transmet son texte ou son illustration en pièce jointe ainsi que, pour les candidats mineurs, l'autorisation parentale.

Quel que soit le mode de réception, le texte ou l'illustration sera anonymisé à l'arrivée de la candidature.

Le candidat devra au préalable avoir téléchargé et rempli le formulaire nécessaire à sa participation. Un accusé de réception sera envoyé.

Article 6 – Conditions de non retenue des candidatures

La candidature, le texte et l'illustration non transmis à l'adresse email indiquée à l'article 5 du présent concours, ne seront pas acceptés. La candidature non conforme à l'article 4 (contenu message mail, texte ou illustration non en pièce jointe, autorisation de concourir et autorisation parentale pour les candidats mineurs non transmises ou non signées) ne sera pas retenue. Le candidat proposant un texte illustré ou raturé ou manuscrit ou non conforme à l'article 3 (texte collectif ou ne respectant pas les contraintes d'écriture ou de mise en page ou faisant apparaître l'identité du candidat) ne sera pas retenu.

En cas de fraude ou de fausse déclaration, la candidature sera rejetée.

L'œuvre d'un candidat non retenu en fonction des conditions ci-dessus, ne sera pas soumis au jury. Les candidats non retenus seront informés par mail après la clôture du concours.

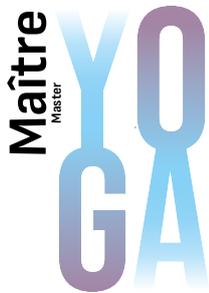
Article 7 – Sélection des textes lauréats

Les textes ou illustrations recevables conformément à l'article 6 du présent règlement seront transmis au jury le 1^{er} mai 2024 pour lecture et évaluation.

Les textes seront lus et les illustrations évaluées par un jury composé de :

- Guila Clara Kessous, UNESCO Artist for Peace et Peace Ambassador en sa qualité de Présidente du Jury
- Stéphane Haskell, auteur/réalisateur
- Catherine Dumesnil, présidente du jury français de Heartfulness Essay Event

Note : le candidat/les candidats s'entend aussi pour la candidate/les candidates.



Le jury sélectionnera un lauréat par catégorie.

Les délibérations du jury sont confidentielles. La décision du jury est sans appel.

Article 8 – Information des participants

Les informations concernant le concours sont disponibles sur le site de l'exposition Maître Yoga: <https://unesco.yoga4unity.fr>

Les lauréats seront informés via leur adresse mail ou au numéro de téléphone mentionnés dans le formulaire.

Une invitation à la cérémonie leur sera adressée par message.

Article 9 – Dotation du concours

L'ensemble des textes et illustrations des 3 lauréats seront imprimés dans un recueil et enregistrés dans un livre audio par Guila Clara Kessous, marraine du concours. Il sera remis gracieusement aux lauréats, et mis en vente sur le site de l'exposition Maître Yoga et à la librairie de l'UNESCO.

Tous les participants seront invités à la remise des prix le 15 juin 2024 au siège de l'UNESCO, lors de laquelle sera lu tout ou partie des textes gagnants.

Article 10 – Propriété intellectuelle

Les textes et illustrations envoyés ne seront pas restitués.

Les lauréats publiés restent propriétaires de leur œuvre. Ils autorisent (ou les représentants légaux des candidats mineurs) le jury du concours à publier, à reproduire, à communiquer au public leur texte dans le cadre du concours d'écriture et d'illustrations, sur tout support numérique et papier sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur.

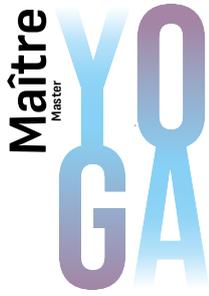
L'autorisation est consentie à l'organisateur de ce prix d'écriture et d'illustrations pour une durée de 10 ans à compter de la clôture du concours. Elle exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité. En complément de cette autorisation, l'auteur reste donc totalement libre de l'usage de son œuvre.

Article 11 – Données personnelles des participants

Le jury du concours, responsable de traitement, organise ce concours d'écriture dans l'intérêt légitime de promouvoir le yoga et la méditation par le biais de la création.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) les participants ont des droits sur leurs données personnelles: droit d'information, d'accès, de rectification, et d'opposition; droit d'effacement et de limitation au traitement.

Note : le candidat/les candidats s'entend aussi pour la candidate/les candidates.



Les données personnelles des participants (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, sont collectées par le jury du concours et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

Article 12 – Modifications du règlement

Le jury du concours se réserve le droit de modifier les modalités de mise en œuvre et de dotation des prix. Il se réserve aussi le droit d'annuler le concours en cas d'extrême nécessité.

Dans ce cas, une information serait publiée sur le site de l'exposition Maître Yoga et les œuvres reçues renvoyées.

Note : le candidat/les candidats s'entend aussi pour la candidate/les candidates.